

FERANT Jean-Pierre  
2 Route de Riérette  
23170 LUSSAT  
Tél ; 05 55 82 19 49  
Port:06 81 69 51 86  
Courriel : jean-pierre.ferant@orange.fr

LUSSAT, le 18 février 2016

Objet : Refus du Projet minier dit PER de VILLERANGES (23170)  
Référence : Permis Exclusif de Recherches (PER de VILLERANGES).

Monsieur le Président,

Je suis membre du conseil d'administration de l'association oui a l' AVENIR (lien internet [www.ouialavenir.com](http://www.ouialavenir.com) ) et c'est à ce titre que par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part du plus grand mécontentement de la population située dans le périmètre du PER de VILLERANGES accordé à COMINOR par monsieur Arnaud MONTEBOURG et qui concerne 7 communes (LUSSAT, LEPAUD, BORD SAINT GEORGES, SANNAT , AUGÉ, TARDES et CHAMBON SUR VOUEIZE (qui est le 3ème village préféré des Français), soit un peu plus de 47,6 km<sup>2</sup>.

Les populations de ces communes refusent le permis octroyé à ladite société pour des raisons de pollution de l'air, de l'eau, de l'environnement, d'anéantissement de l'agriculture, du tourisme, de l'immobilier, etc.

Un courrier a été adressé à Monsieur Alain ROUSSET, Président de la nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes (ALPC) afin de le sensibiliser sur ce très grave problème que nous connaissons en Creuse avec un projet industriel sur le site de VILLERANGES dans les 2 ou 3 ans à venir qui traitera tout le minerai qui sera extrait dans le nord du département.

Une motion par les élus EELV sera proposée à la prochaine session d'avril 2016.

Actuellement, la ville de MONTLUCON (03100) est alimentée en eau potable depuis le barrage de ROCHEBUT situé sur le fleuve LE CHER.

Le point de départ est l'ETANG DES LANDES à partir duquel un ruisseau rejoint la rivière LA VOUEIZE qui se jette dans la TARDES et cette dernière dans LE CHER.

La pollution recensée depuis le PER de VILLERANGES se retrouvera dans le CHER où MONTLUCON s'approvisionne.

Pour cette raison, les Conseils Municipaux de MONTLUCON, DOMERAT, QUINSSAINES, BEZENET (communes de l'ALLIER) ont voté une motion contre le PER en demandant au Ministre Emmanuel MACRON le retrait de ce PER.

Trente cinq autres conseils municipaux de l'ALLIER vont se prononcer dans les semaines à venir.

Le Conseil Général de la Creuse, le Conseil Départemental de la Creuse, l'assemblée des Maires de Creuse, les 7 conseils municipaux concernés directement par le PER ont tous voté des motions contre.

Aussi, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir solliciter le vote d'une motion contre ledit PER.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.